



Coupe Cachard 2026

REGLES LOCALES SPÉCIFIQUES Saint Cloud – Parcours Vert



Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la Fédération Française de Golf.

Hors limites (R18-2)

Le Club House et ses alentours (délimités par les barrières et les lignes blanches).

La zone de maintenance à droite des trous n°2, n°5 et n°17.

Trou n°15 : à droite du green, le rail sous la porte coulissante définit le hors limites. La porte est elle-même **partie intégrante** du hors limites.

Obstruction inamovibles (R16-1)

- Les tuteurs et/ou haubans soutenant les jeunes arbres et leur cuvette.
- Toutes les routes et chemins avec un revêtement artificiel.

Dropping Zone

- Trou n°13 : **Uniquement**, lorsqu'une balle repose sur la partie du chemin délimitée par une ligne discontinue, à droite du départ du 14, une balle pourra être droppée dans la dropping zone située devant le bunker de green sans pénalité.

Jeu interdit (R16-1)

Trou n°3 :

- la zone définie par une ligne blanche et des piquets bleus à droite du green.
- la zoneensemencée après le bâtiment blanc sur la gauche du fairway.

Trous n°15 & n°16 : les zonesensemencées entre ces deux trous, au niveau des ruches.

Trou n°17 : les zones de placages devant le green délimitées par des coins blancs.

Dans ces situations spécifiques, un dégagement sans pénalité **doit** être pris de l'interférence due à la zone de jeu interdit selon la R16-1f.

Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale

Rappel :

En cas de doute quant à la procédure à suivre et en l'absence d'un arbitre, un joueur peut jouer une seconde balle (R20.1c-3). Dans ce cas, et quel que soit le score avec chacune des deux balles, il devra rapporter les faits au recording. S'il omet de le faire, Il sera disqualifié.

N'OUBLIEZ PAS DE RELEVER VOS PITCHES

**TEMPS DE JEU MAXIMUM :
4H27**

**NUMERO DU GOLF : 01 47 01 01 85
BUREAU DU TOURNOI : 06 09 21 09 40**